



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE OUEST DE MAYOTTE
Utilisateur : MADI Mahamoudou

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2021_0090
Objet :	Attribution de subventions aux entreprises
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2021-12-01 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	976-200059871-20211201-2021_0090-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 976-200059871-20211201-2021_0090-DE-1-1_0.xml	text/xml	862 o
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB ATTRIBUTION AIDES PDF (1).pdf Nom métier : 99_DE-976-200059871-20211201-2021_0090-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	670.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 décembre 2021 à 12h26min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 décembre 2021 à 12h27min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 décembre 2021 à 12h27min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 décembre 2021 à 12h32min11s	Reçu par le MI le 2021-12-08

Extrait des décisions du bureau communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Attribution de subventions aux entreprises

Séance du 01/12/2021

Délibération n°1/3CO/BC/2021

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 7

Absents : 6

Votants : 7

- dont « pour » : 7

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le bureau communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 25 novembre 2021 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, au siège de la 3CO le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 16 heures.

Présents :

IBRAHIMA Said Maanrifa, CHANRANI Daoudou, ALLAOUI Mohamed, RIDHOI Zainabou, SAID Mariame, ABDALLAH Houssamoudine, SAID-SOUFFOU Soula,

Absents :

BOINA M'ZE Salim, IBRAHIMA Abdoulhanyou, ATTIBOU Zainati, AMBDI Youssouf, MDALLAH Anlamati.

Absent excusé :

BOINAHERY IBRAHIM

-Vu la loi n°2015-991 du 07août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

-Vu le code général des collectivités territoriales partie législative notamment les articles L1511-1 à L1511-9 ;

-Vu la délibération n°2019.00096 du 9 avril 2019 du Conseil départemental de Mayotte portant adoption du Schéma régional du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII) de Mayotte ;

-Vu la délibération N°8 du 30 mars 2019 fixant le règlement d'attribution de subventions au sein de la 3CO ;

-Vu la délibération N°26 du 04 août 2021 du conseil communautaire portant création d'une commission d'instruction des aides immobilières aux entreprises ;

Considérant les propositions de la commission développement économique, solidaire et touristique réuni en sa qualité de **Commission d'instruction des aides immobilières** en date du 22 octobre 2021 ;

Sur la base de la délégation qui lui a été octroyée par le conseil communautaire par délibération n° 26 du 04 août 2021, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- L'attribution de subventions au titre des aides immobilières aux entreprises, comme suit :
 - PMS Formation (Mohamed Ousseni) : 1500 €
 - ABDOURAHAMANE Abdoulhamid : 2 000 €
- Autorise Monsieur le président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 01/12/2021
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO



M. IBRAHIMA Said Maanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest

Signé électroniquement par : Ibrahim Said Maanrifa
Date de signature : 01/12/2021
Qualité : Signature de PDF Président